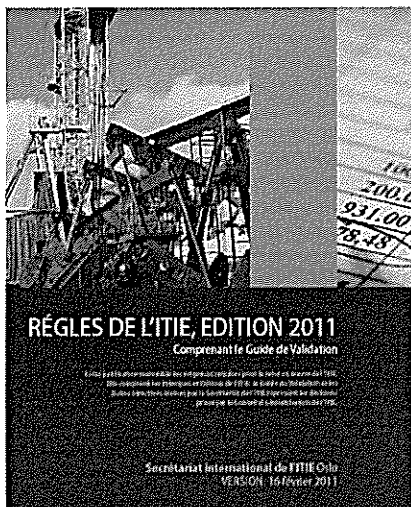


mai 2011

5-250

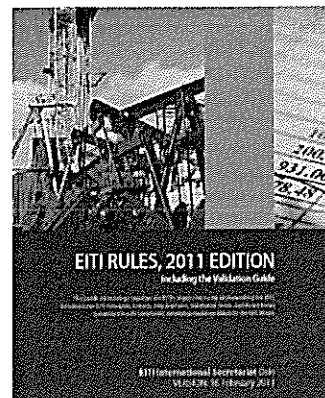


# Aperçu des modifications apportées aux Règles de l'ITIE

Tim Bittiger, Directeur Régional  
Secrétariat international ITIE

Conakry, 13 mai 2011

## Présentation



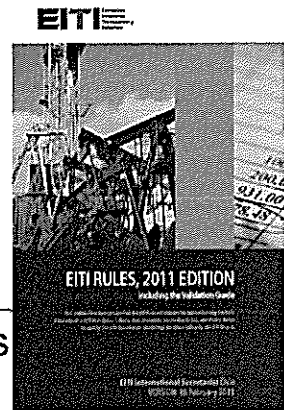
- Édition 2011 publiée le 16 février
- Issue d'un processus de consultation approfondi
- Incorpore les leçons tirées de quelque 20 validations
- Rend les exigences plus concrètes
- Le Conseil d'administration doit encore convenir de dispositions de transition (en tenant compte des rapports et

actes



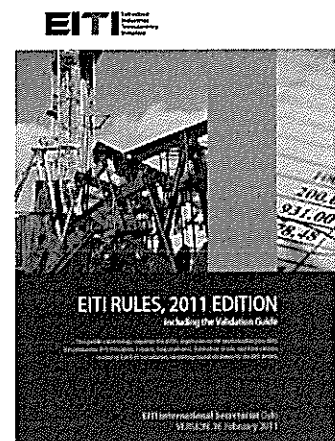
# Modifications importantes Extractive Industries Transparency Initiative

1. Exigences (et non plus des indicateurs)
2. Groupe multipartite à la phase d'adhésion
3. Limite temporelle aux candidatures
4. Déclarations régulières et opportunes
5. Participation de la société civile
6. Définition de la matérialité
7. Rapports fondés sur des comptes audités conformément aux normes internationales
8. Exigences en matière de déclarations
9. Exigences pour les pays Conformes



## Exigences ITIE

- Les Principes et les Critères de l'ITIE n'ont pas été modifiés.
- Nouveau chapitre relatif aux exigences ITIE que les pays mettant en œuvre l'initiative doivent satisfaire pour devenir Conformes à l'ITIE (Cf. chapitre 3).
- Le Guide de validation – et notamment les termes de référence standard des validateurs – a également été révisé.

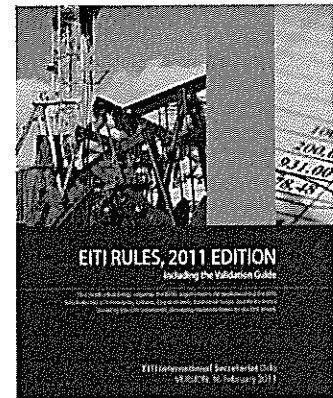


## 5 exigences préalables à l'adhésion

1. Engagement du gouvernement à mettre en œuvre l'initiative
2. Engagement à travailler avec les opérateurs et les organisations de la société civile
3. Nomination d'un haut responsable pour mener la mise en œuvre
4. Formation d'un groupe multipartite
5. Approbation du plan de travail ITIE par le groupe multipartite

**EITI** Extractive Industries Transparency Initiative

**EITI**

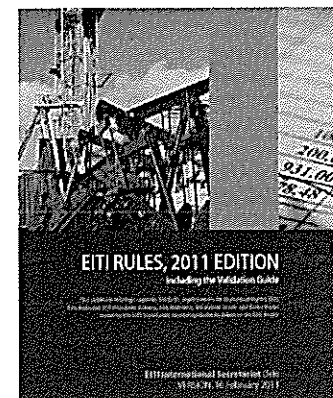


## Limite temporelle aux candidatures

- Le statut de pays Candidat est accordé pour une période déterminée.
- Les pays Candidats disposent de 18 mois pour publier un rapport ITIE et de deux ans et demi pour remettre un rapport de validation final.
- La candidature peut être prorogée pour une période de 12 mois supplémentaires. Si une deuxième validation ne confirme pas la Conformité à l'initiative à la fin de cette période, le pays sera radié de la liste des pays ITIE.

**EITI** Extractive Industries Transparency Initiative

**EITI**

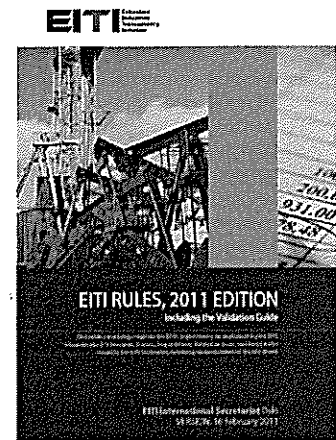


Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à l'exigence n° 5(e) à la page 20 et à la Note-directive n° 3.

## Déclaration régulière et opportune



- Les candidats doivent publier leur premier rapport ITIE sous 18 mois.
- Par la suite, les rapports ITIE devront être publiés chaque année et couvrir des données qui ne remontent pas plus loin que l'avant-dernier exercice comptable révolu.
- Les pays qui n'ont pas produit de rapport depuis plus de deux ans peuvent être suspendus.

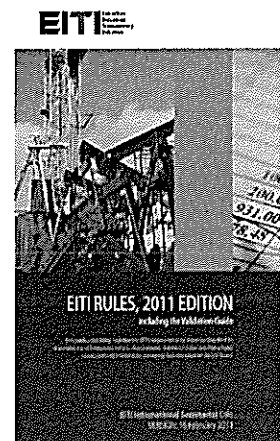


Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à l'exigence n° 5(e) à la page 20 et à la note-directive n° 3.

## Participation de la société civile



- Les exigences n° 2, n° 4, n° 5 et n° 6 ont été renforcées.
- Une nouvelle Note-directive (n° 6) met l'accent sur « la pleine participation, libre, active, indépendante et efficace de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE ».

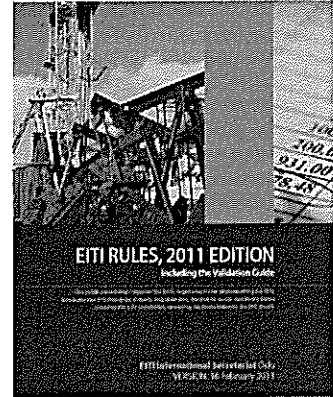


## Définition de la matérialité (importance des paiements et revenus)

**EITI** Extractive Industries Transparency Initiative

- Problème rencontré dans le cadre de plusieurs validations.
- L'exigence n° 9 clarifie la mission du groupe multipartite, qui est de convenir d'une définition de la matérialité et de l'intégrer aux formulaires de déclaration.
- Les exigences se rapportant aux paiements en nature, à la prestation d'infrastructures et aux autres accords de type « troc » y figurent.

**EITI**

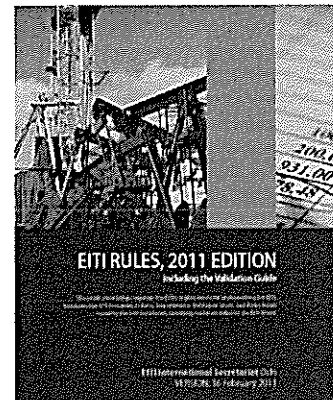


## Rapports fondés sur des comptes audités conformément aux normes internationales

**EITI** Extractive Industries Transparency Initiative

- Les rapports des entreprises et des gouvernements doivent se fonder sur des comptes audités conformément aux normes internationales.
- Lorsqu'un audit n'est pas possible, le groupe multipartite devra convenir d'une approche détaillée pour satisfaire à cet objectif à plus long terme.
- À cette fin, les règles offrent des conseils détaillés aux groupes multipartites.

**EITI**



Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux exigences n° 12 et n° 13 aux pages 26 et 27

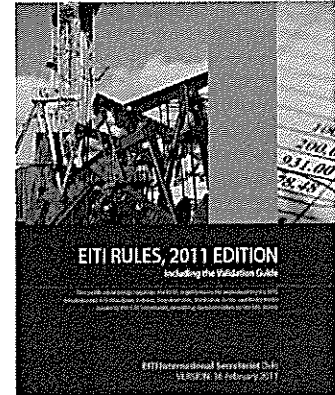
# Exigences en matière de déclaration

Les rapports ITIE doivent :

- Clairement définir ce que sont les « paiements et revenus importants » (matérialité)
- Dresser la liste des flux de revenus couverts
- Dresser la liste des entreprises qui ont participé à la déclaration
- Déterminer si certaines entreprises ont manqué de participer au processus de déclaration
- Décrire les travaux réalisés pour s'assurer que les divulgations se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales
- Décrire la méthodologie adoptée par le groupe multipartite et le réconciliateur pour identifier et, le cas échéant, remédier aux écarts.

**EITI** Extractive Industries Transparency Initiative

**EITI**



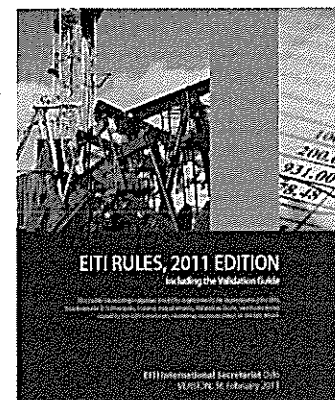
Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à l'exigence n° 18 aux pages 29 et 30.

# Exigences pour les pays Conformes

- Une nouvelle exigence énonçant les conditions de rétention du statut de pays Conforme.
- Les pays Conformes doivent chaque année publier un rapport portant sur les activités de l'année précédente et détaillant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ITIE et toute recommandation du validateur.

**EITI** Extractive Industries Transparency Initiative

**EITI**



Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à l'exigence n° 21 à la page 32.